

République Française
Département Loiret
Commune de Montcresson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

Référence
2025_22

Objet de la délibération
Budget du service public de l'assainissement collectif : augmentation du droit proportionnel à la consommation d'eau potable

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	10

Date de la convocation
17/03/2025

Date d'affichage
17/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Montargis
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025 et le 24 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, en sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire

Présents : M. GERMAIN Alain, maire, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, Mme CANET Josselyne, Mme DRÉAN Evelyne, Mme LEROY Sandra, M. BARDET Philippe, Mme CERNON Catherine, Mme PARODAT Sandra, Mme CHAMBON Marion

Absents excusés : M. CLARISSE Laurent, M BESSE Gérard, M. DÉGÉ Christophe

Absent : M. MAREST Nicolas

A été nommée secrétaire : Mme CANET Josselyne

Objet de la délibération : Budget du service public de l'assainissement collectif : augmentation du droit proportionnel à la consommation d'eau potable

Vu l'article L2224-12-4 indiquant que la facturation de la distribution de l'eau (assainissement inclus) comprend une part fixe facultative et une part variable liée au m3 d'eau consommés

Vu la délibération 2022_10 du 14 avril 2022 actualisant le tarif de la taxe d'assainissement proportionnelle à la consommation d'eau potable pour l'année 2022

Vu la délibération 2023_07 du 23 mars 2023 actualisant le tarif de la taxe d'assainissement proportionnelle à la consommation d'eau potable pour l'année 2023

Considérant l'équilibre fragile de la section de fonctionnement du budget du service public de l'assainissement collectif

Considérant l'avis des commissions « Finances et Travaux » réunies le 24 février 2025

Sur présentation de M. GERMAIN Alain,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'augmenter de 0.10 € le tarif de la taxe d'assainissement proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Il passe de 1.47€/m3 à 1.57 €/m3

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 045-214502122-20250327-2025_22-DE



Ce nouveau tarif s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2025

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 24/03/2025

Le Maire

Alain GERMAIN

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Alain Germain', is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE de MONTCRESSON' around the top edge and '(Loiret)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a sun, a castle, and a landscape.